EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE

Décret n°2021-25 et Arrêté du 13/01/2021

Une nouvelle opportunité pour les entreprises de renforcer leur sécurité fiscale !

Toutes les entreprises sont concernées !

Qu'est-ce que l'Examen de Conformité Fiscale ou ECF ?

- Cotélib devient "certificateur" et réalise un "audit" en toute indépendance et sans conflit d'intérêt.
- 10 points de contôle.

Quels sont les intérêts et les avantages pour une entreprise à souscrire à l'ECF ?

- **Réduire le risque** de subir un contrôle fiscal.
- **Détecter des anomalies** et corriger les erreurs.
- **Garantir l'absence des pénalités** et des intérêts de retard en cas de redressement.
- **Accroître son image de "qualité"** auprès de ses partenaires : clients, fournisseurs, banques, etc.

Pour le cabinet conseil, choisir l'ECF pour ses clients, c'est renforcer la sécurité comptable et fiscale de son client en confiant la réalisation de l'ECF à un tiers de confiance ! ... Cotélib

Quel est le tarif TTC de l'ECF ?

- 120 € dans le cadre d'une prestation à la carte en complément du Pack SECUR COMPTA ou PREMIUM
- 246 € dans la cadre du Pack Conformité Fiscale 2027 (lettre de mission spécifique)

* **Déductible au titre des frais professionnels.**

Cotélib

LES 10 POINTS DE CONTRÔLE

1 La **conformité** du FEC

2 La **qualité comptable** du FEC au regard des principes comptables

3 La **certification des logiciels** de caisse *(détention du certificat de l'éditeur)*

4 Le **respect des règles** sur le délai et le mode de conservation des documents

5 La **validation** du respect des règles liées au régime d'imposition appliqué en matière d'impôt sur les bénéfices et de TVA

6 Les **règles de détermination** des amortissements et leur traitement fiscal

7 La **détermination des provisions** et leur traitement fiscal

8 La **détermination des charges** à payer et leur traitement fiscal

9 La **qualification** et la **déductibilité** des charges exceptionnelles

10 Le **respect des règles** d'exigibilité en matière de TVA *(collectée et déductible)*